



1917 - Elle veut se convertir à l'Islam, mais son mari s'y refuse.

question

Je pratique l'Islam depuis quelque temps et je désire m'y convertir, s'il plaît à Dieu, mais je suis confrontée à des problèmes graves. Mon mari et moi-même rencontrons des problèmes conjugaux depuis quelque temps. Il est vrai que les choses se passent bien maintenant. Mais je ne suis pas sûre que tel sera le cas pour toujours, car mon mari est en butte à de violentes crises de colère. J'ai sérieusement pensé à me séparer de lui après un conseil de mon avocat dans ce sens. Le problème est que je ne l'aime plus. En plus, il s'oppose à ma conversion à l'Islam et refuse d'embrasser cette religion et déclare qu'il préfère notre séparation à me voir devenir musulmane. L'autre problème est que j'ai deux filles qui poursuivent leurs études dans une école hindoue. Quel serait le jugement de la Charia à ce propos après ma conversion à l'Islam ? J'ai rencontré un musulman que j'aime fort et lui aussi me le rend de la même manière. Il m'a demandé à deux reprises de l'épouser (soit dit en passant que je n'ai jamais couché avec lui et tel n'est pas mon intention). Il est prêt à accueillir mes deux filles, si elles se convertissent à l'Islam. Il affirme vouloir attendre l'année prochaine avant de s'occuper d'autres choses, car il y a d'autres femmes avec lesquelles il pourrait avoir la stabilité, même s'il me les préfère. J'ai besoin de maîtriser mes affaires dans bon nombre de domaines. En dépit de tout ce qui précède, j'éprouve regret et culpabilité envers mon mari puisqu'il s'efforce à réaliser le succès de notre ménage. Malheureusement, la religion constitue un grand obstacle.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si votre mari vous empêche de vous convertir à l'Islam et refuse de l'embrasser et préfère se séparer de vous malgré l'effort que vous avez déployé pour le convaincre que l'Islam est la vraie religion, cela veut simplement dire que votre mari n'est pas un homme de bien. Vous dites en plus



que c'est un homme coléreux, au tempérament difficile, que son état ne s'améliore que de façon intermittente, et que vous ne l'aimez plus. Voilà le genre d'hommes dont on dit : **Ni pour la religion ni pour la vie profane** . À quoi sert de rester avec lui dans ce cas ? Dans ce cas, nous vous conseillons de vous séparer de lui et de faire votre mieux pour bénéficier de la garde de vos enfants afin de les éduquer dans l'Islam. Le jugement de la Charia dans un cas pareil est que la garde des enfants revient au parent musulman en cas de séparation, car l'Islam doit prendre le dessus.

Quant à la deuxième partie de l'histoire à savoir l'homme dont vous dites qu'il est musulman, vous devez vous assurer qu'il est homme chaste et n'est pas un libertin pervers. Abstenez-vous d'établir des relations préconjugales avec lui. Une fois sa chasteté et sa religiosité avérées, je vous conseille de l'épouser après l'observance du délai légal de viduité suite à votre séparation avec votre mari actuel.

Nous demandons à Allah de vous entourer de Sa miséricorde, de vous faciliter le bien et de vous aider à entrer dans cette religion et à échapper à l'infidélité et ses partisans. Rappelez-vous l'histoire de la femme musulmane de Pharaon avec son mari mécréant, histoire à propos de laquelle Allah le Très Haut dit : **et Allah a cité en parabole pour ceux qui croient, la femme de Pharaon, quand elle dit "Seigneur, construis- moi auprès de Toi une maison dans le Paradis, et sauve- moi de Pharaon et de son œuvre; et sauve- moi des gens injustes"**. (Coran, 66 : 11). Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.